



Bruxelles, le 23 septembre 2020

*Aux animateurs de groupes de jeunes,
A toutes les personnes nommées ainsi qu'aux collaborateurs du Vicariat de Bruxelles,*

Chères amies, chers amis,

Vous trouverez ci-dessous les directives actuelles concernant les activités dans le cadre de groupes de jeunes (lorsque le pays ou la Région est en code *jaune*), telles qu'elles ont été édictées par les évêques de Belgique ce 10 septembre.

Nous vous demandons d'y prêter la plus grande attention et de veiller à leur respect dans toute la mesure du possible.

COMBIEN DE PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS ET RENCONTRES ?

Maximum 50 personnes, tous compris (jeunes et animateurs). Mais il est recommandé d'organiser les rencontres en plus petits groupes.

On tient un registre des présents (pour le *tracing*).

OÙ L'ORGANISER ?

De préférence dans l'église ou dans des locaux paroissiaux, bien aérés, désinfectés, plutôt que dans des maisons privées.

QUI DOIT GARDER UNE DISTANCIATION SOCIALE ?

- Jeunes de moins de douze ans : pas de distanciation entre jeunes mais bien entre les jeunes et les adultes et les adultes entre eux.
- Jeunes de douze ans et plus, ainsi que les animateurs et les parents : distanciation obligatoire.
- Quand il y a des jeunes de groupe d'âges mélangés, ils sont assimilés à un groupe de douze ans et plus.

QUI DOIT PORTER UN MASQUE BUCCAL ?

- Jeunes de moins de douze ans : pas obligatoire ; les animateurs portent le masque *lorsque les distances ne peuvent être respectées*.
- Jeunes de douze ans et plus, ainsi que les animateurs : Le masque buccal est obligatoire pour tous, *même si les distances sont respectées*. Seule dispense : pour raison médicale.
Le port du masque à l'extérieur est soumis aux dispositions de la Région bruxelloise : jusqu'à nouvel ordre, les personnes de douze ans et plus doivent le porter partout.

RETRAITES

En principe, il est permis d'organiser des retraites en résidentiel en tenant compte de toutes les mesures qui s'appliquent au secteur de l'HoReCa. Dans la pratique, cependant, ces retraites sont difficiles à organiser.

RÉUNIONS DE PARENTS

Si vous souhaitez en organiser, elles peuvent être considérées comme réunions essentielles, et peuvent donc avoir lieu, moyennant respect des mesures sanitaires générales.

AUTRES DIRECTIVES PRATIQUES

- Demander aux jeunes d'apporter leur propre matériel (crayons, stylos etc.)
- Eviter toute forme de partage (papier, objets etc.). Être attentif pour le matériel utilisé ensemble (par exemple en veillant à l'hygiène des mains).
- Demander aux jeunes d'apporter leur propre collation ou repas. Si de la nourriture est néanmoins prévue pour l'ensemble du groupe, elle ne peut être préparée à la maison : préférer la nourriture emballée individuellement ou livrée par des professionnels de l'HoReCa.
- Si vous avez des doutes pour une activité « hors-norme », qui sort des critères mentionnés ci-dessus, vous pouvez contacter la Pastorale des jeunes de Bruxelles.

Nous vous remercions encore pour tous ce que vous faites pour les jeunes qui vous sont confiés, pour votre enthousiasme et votre créativité ! Nous savons que vous mettez tout en œuvre pour tout faire le mieux possible. Pour tout cela : Merci !

L'équipe de la Pastorale des jeunes de Bruxelles reste à votre disposition pour toute question ou demande d'aide.

Bénédicte Malfait

Mgr Jean Kockerols
Évêque auxiliaire pour Bruxelles



Responsable du service de la
Pastorale des jeunes de Bruxelles

